

Jean-François Martins lance l'application mobile « Paris Escalade »

Pour répondre à la demande croissante des 140.000 grimpeurs franciliens qui désirent pratiquer individuellement et ponctuellement l'escalade, Jean-François Martins, adjoint à la Maire, annonce le lancement de l'application mobile « Paris Escalade ».

Paris a réalisé ces dernières années un effort d'investissement sans précédent pour développer des murs d'escalade de qualité. Elle en compte aujourd'hui 21, mis à la disposition des 140.000 pratiquants franciliens. Les murs des centres sportifs Ladoumègue (19e), Beaujon (8e) – le plus haut mur indoor d'Europe – ou encore le centre Tour des Dames (9e), ont vu le jour en 2014.

Alors que ces murs sont majoritairement utilisés par les associations, qui proposent une pratique structurée et de perfectionnement, un nombre croissant de Parisiens a émis le souhait d'une offre complémentaire, en accédant aux murs de façon individuelle et ponctuelle.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Jean-François Martins, adjoint à la Maire en charge des sports, ont proposé en octobre dernier au Conseil de Paris l'ouverture des murs à la pratique occasionnelle. Désormais, certains créneaux horaires inoccupés sont accessibles aux grimpeurs sur réservation.

Pour ce faire, la Ville lance l'application mobile « Paris Escalade ». En quelques clics, et en adhérant à une « charte du grimpeur », elle permet aux pratiquants d'obtenir une carte d'accès, dont la couleur varie selon leur niveau d'expérience. Ils peuvent ensuite sélectionner le mur et le créneau horaire de leur choix.

2 murs sont pour le moment concernés par ce dispositif : Beaujon (8e) et Ladoumègue (19e). Chaque grimpeur, selon son niveau, s'y verra proposer :

- **une offre d'initiation (dès 6 ans)**, dédiée aux grimpeurs débutants qui n'ont pas de matériel, encadrée par un éducateur sportif qualifié. La tarification est de 10€ l'heure. Six heures par semaine sont proposées dans un premier temps. Cette offre est modulable en fonction du succès rencontré.
- **une pratique libre et surveillée (dès 12 ans)**, pour les grimpeurs qui disposent de leur propre matériel (sauf cordes), encadrée par un éducateur sportif qualifié. La tarification est de 5€ les 2h. Douze heures par semaine sont prévues au démarrage du dispositif, avec une montée en charge en fonction du succès rencontré.

Une troisième option gratuite sera lancée ultérieurement : elle proposera un accès en totale autonomie, dès l'âge de 16 ans.

Cette pratique libre et sans surveillance sera conditionnée à une vérification préalable des compétences sportives des grimpeurs concernés : un test d'aptitude, sous le contrôle d'un agent titulaire d'un Brevet d'Etat en escalade, permettra la délivrance d'une « carte grimpeur » ouvrant l'accès aux murs d'escalades concernés par le dispositif.

Contact presse : Barbara Atlan / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61